
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUIN 2010

L'An Deux Mil Dix, le deux juin à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 25 mai 2010

PRESENTS : GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. LECOMTE JP. BERNARD P. OUDRY S. BILLY J. MAIRÉ E. MERCERON A. TAILLEFAIT C. GARNIER C. MORIN Y.

ABSENT : HAY P.

Monsieur Patrice BERNARD a été élu secrétaire de séance.

1. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Suite à la circulaire n°28 reçue de la Préfecture nous indiquant que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage de l'église est de 118.96 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 118.96 € au prêtre non résident. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2. PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2010/2011

Monsieur le Maire explique que le tarif du transport scolaire appliqué par le Conseil Général pour 2010/2011 est de 48 € pour 2010/2011 comme en 2009/2010 (75 € en 2007/2008, 60 € pour 2008/2009 et 48 € en 2009/2010).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de reconduire la participation de familles pour 2010/2011 à 40 € par enfant.

Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

3. DELIBERATION POUR HEURES D'EVEIL MUSICAL

Comme chaque année, l'Ecole de Musique du Pays du Bocage Bressuirais propose aux écoles qui le souhaitent et après accord du Conseil Municipal de leur commune un temps d'Education Musicale en Milieu Scolaire (EMMS) effectué par un intervenant de l'Ecole de Musique du Pays du Bocage Bressuirais. Après concertation avec l'école privée de Boismé, le temps estimé pour l'EMMS pour l'année scolaire 2010/2011 serait de 20 heures. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour un temps d'Education Musicale en Milieu Scolaire de 20 heures x 51 € soit 1020 €. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour que l'opération soit effectuée.

QUESTIONS DIVERSES :

1. AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE GARDERIE PERISCOLAIRE

Suite à l'approbation de l'Avant –projet définitif de la garderie, il convient :

- de modifier le forfait de rémunération concernant le contrat de maîtrise d'œuvre conclu entre la société d'Architecture Luc COGNY , les BET BTP et ACE représentés par leur mandataire Luc COGNY, Architecte.
- d'intégrer en co-traitance de l'équipe de maîtrise d'œuvre le Cabinet BME- BROSSEAU métrés études, économiste, pour la réalisation de la mission économie correspondant aux éléments APD – PRO et ACT.

L'avenant propose une rémunération sur la base de
397 200 € x 11.85 % soit 47 068.20 € HT au lieu de 36 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la somme de 47 068.20 € HT (voir annexe jointe).

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour que l'opération soit effectuée.

2. INSTAURATION D'UN REGLEMENT AU CIMETIERE DE BOISME

Monsieur Yves MORIN, Adjoint au maire, présente le projet de règlement du cimetière. Ce document a pour but d'éviter les éventuels litiges pouvant naître entre les concessionnaires et la commune.

Monsieur le Maire propose d'instaurer ce règlement et le soumet au vote du Conseil Municipal, qui après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, approuve ce document.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en place du règlement du cimetière et pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

3. **GARDERIE :** Courrier de la Région attribuant 70 000 € au titre du FRIL. Les offres des entreprises sont à l'analyse.

DELEGATION DU POUVOIR DE DECISION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de déléguer le pouvoir de décision à la Commission d'Appel d'Offres concernant le choix des entreprises pour la construction de la garderie périscolaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de déléguer le pouvoir de décision concernant le choix des entreprises pour la construction de la garderie périscolaire à la Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

4. DELEGATION DU POUVOIR DE DECISION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONCEPTION DU PARKING PARC DE CLISSON

Monsieur le Maire propose de déléguer le pouvoir de décision à la Commission d'Appel d'Offres concernant le choix des entreprises pour la création du Parking Parc de Clisson.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de déléguer le pouvoir de décision concernant le choix des entreprises pour la réalisation du parking Parc de Clisson à la

Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

5. REALISATION DES TRAVAUX ROUTE DE LA RAMBAUDIÈRE ET DELEGATION DU POUVOIR DE DECISION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur la réalisation des travaux Route de la Rambaudière et de déléguer à la Commission d'Appel d'Offres le pouvoir de décision concernant le choix des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de réaliser les travaux Route de la Rambaudière et délègue le pouvoir de décision concernant le choix des entreprises à la Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

6. Route de Terves : la Communauté de Communes prendra en charge 50 % de la part restant à la commune de Boismé. Cette part correspond à la somme effective restant à la commune après déduction du FCTVA.

7. SUBVENTION ALEA 2010 (Association Loisirs enfance Animation)

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de demande de subvention de l'Association nouvellement créée A.L.E.A (Association Loisirs Enfance Animation) qui gère l'accueil de loisirs « L'Escapade » sur la commune de Boismé au mois de juillet.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1500 € à la nouvelle association A.L.E.A afin de lui permettre de fonctionner durant l'été 2010.

8. CONSULTATION DES ARCHITECTES CONCERNANT LA CONCEPTION DU FUTUR LOTISSEMENT

Lors de la consultation des architectes concernant la réalisation du futur éco-lotissement, 4 cabinets ont répondu sur les 24 qui ont été consultés :

- RAMDAM /A2i infra/Landscape
- Paul ARENE/METISSE/SCP MAÏORE JOUCK/ Théma environnement
- Groupe Etude/TRIADE
- GUENEAU-MELIS/Alphag2omètre/Coulais consultants/Lionel Guibert

Le groupement Paul ARENE/METISSE/SCP MAÏORE JOUCK /Théma Environnement est très largement devant dans l'analyse au niveau de la notation de la Direction Départementale des Territoires puisqu'il obtient 71/100 (54/100 RAMDAM, 47/100 Groupe Etude et 38/100 pour GUENEAU-MELIS). Proposition de Monsieur le Maire de retenir le groupement Paul ARENE/METISSE/SCP MAÏORE JOUCK/ Théma environnement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (11 pour et 2 abstentions) décide de retenir le groupement Paul ARENE/METISSE/SCP MAÏORE JOUCK/ Théma environnement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

9. **Rando motos 2010** : Réunion demain pour essayer de trouver un circuit qui ne dérange personne. Les Maires des communes concernées sont invités ainsi que les randonneurs (Clessé et La Chapelle Saint-Laurent).

10. **Lotissement le Muscadet** : La vente d'un terrain a eu lieu. 2 autres en prévision. Il devient urgent de faire le suivant.

11. **Problème de parking à la salle omnisports** : lors de la fête du foot le 29 mai.

10. **Planning Prévisionnel pour les différentes tranches de travaux concernant le PAVE** : A prévoir pour que le Cabinet Paul ARENE puisse préparer les dossiers de subventions.

2011 Le Muscadet

2012 Route de Clessé

2013 Bar-restaurant

2014 Rue Neuve- Rue de l'Eglise

2015 Rue de la Rochejacquelin

2020 Rue de Saint-Mérault

2022 Rue Lescure+Place

2025 Rue du Parc

Réunion publique prévue le 9 juin cependant vu la difficulté d'établir le planning et le montant, il est plus sage de l'annuler.

11. **Eoliennes** : Réunion publique prévue le mercredi 30 juin. A confirmer.

12. **le 17 juin 2010** : Conseil Communautaire

13. **le 9 juin 2010 à 18h30** : Commission PAVE →convocations à faire.

14. **Repas à la Communauté de communes** le 1^{er} juillet. Visite de la piscine à 17 h. 18h30 Réunion à Courlay.

15. **Tour des Deux-Sèvres** :passera à Boismé le 15 juillet dans l'après-midi (cyclisme). Vient de la sapinière pour aller vers la Chapelle Saint-Laurent.

16. **le 13 juillet 2010** : buvette organisée par une association. Feu K4 suite à la formation.

17. **wc publics au plan d'eau** : les cantonniers en ont marre de nettoyer les WC au Plan d'Eau car ils sont très sales, le papier toilette est volé... Des devis seront demandés pour améliorer la situation du moins du point de vue des chasses d'eau.

18. **Anne BEAUDIN** est enceinte. A remplacer en septembre par une personne qui aurait le BAFD.

19. **Geneviève GABARD** en arrêt jusqu'au 24 septembre.

20. **Nouvelle secrétaire remplaçante** : commence mardi 8 juin 2010.

21. **Pays du bocage Bressuirais** : lance une consultation pour l'achat de défibrillateur.

22. **DEMANDE DE SUBVENTION FEADER POUR LA FUTURE GARDERIE**

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de solliciter une subvention d'un montant de 60 000 € auprès du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) afin d'améliorer le financement de la future garderie périscolaire. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

23. **Lambris** devis ponçage +produit anti-feu pour la salle polyvalente 7000 € environ

24. **Fête du 12 juin** : mise à disposition gratuite du camion avec chauffeur + éclairage sur les prises de l'éclairage public et sur l'électricité de la salle de théâtre . Vin d'honneur du 12 juin offert par la commune et servi par les jeunes. Une ou deux personnes du Conseil présente pour encadrer les jeunes. Rosé-pamplemousse ou rosé-pêche (ou autre proposition de Monsieur MAROLLAUD) + boissons sans alcool.

25. **Destruction des anciens vestiaires** : effectuée. Devis pour enlèvement des 50 plaques 345 € par SANITRA-FOURRIER.

26. **TNT** :passage à la télévision numérique terrestre le 19 octobre prochain.

27. **Assurances** : Proposition d'assurances dommage-ouvrage pour la garderie

28. **Changement de mandataire** : L'ADOTEAM , junior association change de mandataire

29. **DEVIS BORNAGE DE L'ALIGNEMENT ET DIVISION CADASTRALE POUR LE BAIL A CONSTRUCTION CONCERNANT LE BÂTIMENT ECOLE**

Après consultation, les propositions suivantes ont été remises :

- Bornage de l'alignement, division cadastrale et bornage du bâtiment école par l'entreprise ALPHAGEOMETRE pour 690.00 € HT soit 825.24 € TTC
- Bornage de l'alignement pour 650.00 € HT soit 777.40 € d'une part, et la division cadastrale et bornage du bâtiment école pour 740.00 € HT soit 885.04 € d'autre part, par la SCP LECOUTEUX-BRANLY soit au total 1662.44 € TTC

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la moins disante soit Alphagéomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, choisit l'entreprise ALPHAGEOMETRE pour le bornage de l'alignement ainsi que pour la division cadastrale et le bornage du bâtiment école pour un montant total de 690.00 € HT soit 825.24 € TTC.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

30. **Skate-Parc** : demande des jeunes. Monsieur le Maire recherche des solutions amovibles pour mettre à la salle omnisports mais les éléments sont chers et se fixent au sol..

31. **Mariages** : Monsieur le Maire évoque le fait qu'il n'a rien à offrir lors des cérémonies de mariage. Il est décidé de voir éventuellement pour un stylo.

32. **Chiens dangereux** : Respect de la réglementation. Des mesures obligatoires sont à respecter pour la détention des chiens dangereux de catégorie 1 et 2.

33. **VALIDATION DE LA PHASE DIAGNOSTIC DU PAVE (plan de mise en accessibilité des voiries et équipements)**

Suite aux différentes réunions de la commission communale d'accessibilité, un diagnostic concernant la mise en accessibilité des voiries et équipements a été établi. Monsieur André GIRET explique que le Conseil Municipal doit maintenant valider ce diagnostic.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité valide le diagnostic de la commission communale d'accessibilité.

34. **Permis de construire école et garderie** en cours d'instruction.

35. **Contribution pour les enfants de Boismé scolarisés à l'école Publique de la Chapelle St Laurent** : le Maire de la Chapelle Saint laurent va recontacter l'Association des Maires des Deux-Sèvres pour savoir s'il est possible de faire ce qui a été décidé.

36. **Bar-restaurant** : un couple serait intéressé par un projet sur la commune.

37. **Salle de réunion de la mairie** : elle est parfois trop petite. Voir pour des réunions dans l'ancienne mairie ou également dans la salle Jeanne d'Arc (hall).

Séance levée à 23 h 25 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,